



Tél. : 04.75.88.98.09

Fax : 04.75.88.95.80

Mail : mairievalgorge@sfr.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2018

Membres présents : Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montérémal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, André Jouve, Christian Métaireau.

Membre excusé : Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.

En début de séance, à 20h30, Michel Seveyrac, le maire nous propose de rajouter 1point supplémentaire à l'ordre du jour numéroté 24 et 3 points en questions diverses.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1- Désignation du secrétaire de séance : Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

2- Approbation du PV du Conseil Municipal du 6-04-2018

Suite à la demande de Michel S. le maire, aucune remarque nécessitant une modification du P.V. n'est faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres.

3- CDC délibération rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) du 28 mars 2018 .

Les compétences voiries, électricité et réseaux dans les zones commerciales ne peuvent être prises comme prévu dans le transfert de compétences par la communauté de communes, suite à des retards administratifs de la commune de Rosières.

La C.D.C. fait donc la proposition de maintenir les attributions de compensation au niveau de 2017.

Le conseil municipal se prononce contre cette décision avec 7 voix contre et 2 voix pour. Le conseil municipal souhaite que les charges relatives à la piscine de Lablachère et à la médiathèque soient assumées par la CDC et non transférées aux communes.

4 - Don fête des voisins EHPAD

Sur proposition du maire, le conseil accepte à l'unanimité un don de 150€ à l'association « Les amis de la maison de Retraite » à l'occasion de la fête des voisins qui s'est déroulée le 25 mai dernier, en partenariat avec « Les Genêts d'Or et le centre social.

5- Budget M49 : - Approbation devis travaux « Le Vincent » Giammatéo-Boyer-Laupie

-A l'occasion des travaux d'enfouissement de la ligne de moyenne tension et fibre optique entre Marette et le Vincent, la commune a sollicité l'entreprise Giammatéo pour dérouler et enfouir un tuyau de 60mm pour renouvellement et mise aux normes du réseau eau potable pour cette « portion » de 270m sur la départementale. Le devis de l'entreprise Giammatéo pour la pose, le sablage et la protection de ce tuyau est de 3402€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

-A l'occasion de ces travaux d'enfouissement, la commune a demandé à l'entreprise Boyer d'effectuer 4 branchements d'eau pour des particuliers avec sorties en bordure de route.

Le devis de l'entreprise Boyer est de 4341€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

-La commune a également demandé à l'entreprise Boyer d'effectuer 4 branchements supplémentaires au réseau d'assainissement pour des abonnés actuellement raccordés sur un ancien réseau en contre bas. Le devis de l'entreprise Boyer pour ces travaux est de 3976.40€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Suite à ces travaux, un revêtement en enrobé va être effectué sur ce tronçon de route, ce qui va occulter les regards d'assainissement et bouches à clé pour l'eau potable. Michel Seveyrac nous présente donc ensuite un devis de l'entreprise Laupie de 5046€ TTC pour remise au niveau de la route ces 9 regards et 10 bouches à clé.

Le conseil municipal demande un avis du Département (monsieur Chabanis) par rapport à ce devis, avant de l'approuver.

-Décision modificative n°1

L'ensemble de ces travaux ci-dessus nommés, n'ayant pas été budgétisé, il faut rajouter une opération « AEP et Assainissement » au Vincent pour 17000€ et enlever 17000€ sur les 30000€ prévus pour l'étude des travaux AEP et assainissement à Chastanet. Cette étude ne devrait en principe commencer qu'en fin d'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification.

6- Budget M14 : Décision modificative n°1

Le goudronnage réalisé devant « La Pourette » en 2017, n'a pas été payé en 2017, et non prévu sur le budget 2018. Pour équilibrer cette opération de 13000€ à inscrire au budget

2018, Bernard Bonin nous propose de prélever 13000€ sur le budget « rénovation de la mairie » qui passe donc de 150 000€ à 137 000€ .

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

7- Budget M4 : Décision modificative n°1

Suite à un oubli dans l'élaboration du budget 2018 de la chaufferie à bois, il faut inscrire un virement de 21 587.32€ de dépenses de fonctionnement en recettes d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

8- Broyeur service technique

Michel Seveyrac et Jérôme M. nous proposent un devis des Etablissements Favier (43), de 5160€, pour l'achat d'un « broyeur de refus » et d'une rampe en alu pour le camion. Ce broyeur s'adaptant sur le tracteur, pourra suppléer dans de nombreux cas à l'épareuse ou la tondeuse et passer dans des endroits impossibles à faire à l'épareuse.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

9- Approbation devis « Gregmultiservice 07 » logement T3 Maison de Pays

Jacqueline B. nous présente le devis de « Gregmultiservice07 » pour la réfection de la salle de bain de ce logement. Le devis de 1435.50€ comprend la dépose de la baignoire sabot actuelle, son remplacement par un coin douche avec porte et le refaillançage de l'ensemble jusqu'au plafond.

On estime à 1000€ supplémentaire l'achat du matériel par la mairie.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité

10- Convention musique école

Il s'agit d'une convention de partenariat établie avec « Ardèche Musique et Danse » par rapport au 15 séances de 1h par classe, d'éveil musical prévues pour l'année scolaire 2018-2019.

Le coût de ces 15 doubles séances est de 1440€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

11- Revêtement ruelle derrière le village

Michel S. nous présente le devis du SIVTA pour la réfection de ce goudronnage prévu dans le B.P. 2018 , environ 200m² d'enrobé pour 75m linéaire pour un montant TTC de 5075€.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité

12- Approbation devis parking St Martin (église)

Michel S. nous présente le devis du SIVTA de 8935€ TTC pour la réalisation complète de ce parking, comprenant l'arasement et consolidation des murs, drainage du pourtour et goudronnage.

Après discussion, il est décidé de demander aux employés communaux de réaliser le drainage et en fonction de leur possibilités l'arasement des murs et il demandé à Michel S. de revoir le devis avec le SIVTA pour un simple goudronnage.

13- Montée des Genêts d'Or,(reprise virage)

Discussion autour du devis du SIVTA de 3304.50€ pour la suppression et réfection en retrait de 13m d'un mur, juste avant le parking d'entrée aux Genêts d'Or à gauche en montant (mur entraînant un rétrécissement de la chaussée et ralentissement voir gêne pour la circulation) .

Ce devis est refusé pour l'instant avec 4 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions. L'idée de faire couper l'angle de ce mur débordant sur la chaussée va être étudiée.

14- Vélos électriques (règlement)

Les deux vélos électriques commandés pour la mairie par la CDC sont arrivés. Leur gestion va être confiée à Sylvain Godard (le mécanicien). Le conseil municipal décide de créer une régie de recettes au nom de Sylvain Godard. La CDC va nous proposer un règlement de fonctionnement actuellement à l'étude et des tarifs de location.

15- Préau école : présentation devis

Michel S. nous présente un devis de l'entreprise Sélig de 3506.82€ TTC pour rehausser le mur bordant la route jusqu'à hauteur du toit, en pierre, intérieur et extérieur et prolongement de ce toit pour le recouvrir.

Il nous présente également un devis de l'entreprise « EURL Lionel Testud de 2273.70€ TTC pour rehausser le mur jusqu'à hauteur du toit en parpaing et pierres extérieur et recouvrement de ce mur dans le prolongement du toit.

Après discussion et principalement pour des raisons d'esthétique, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Sélig avec 6 voix pour et 3 voix contre et demande au maire de proposer à l'entreprise Sélig de lui fournir les pierres pour une diminution éventuelle de la facture.

16- Projet fusion EHPAD

Le conseil d'administration de l'EHPAD doit se prononcer prochainement, en faveur ou non pour la fusion des trois établissements (Joyeuse , Chambonas et Valgorge).

Bernard B. nous rappelle l'inquiétude des élus par rapport à cette fusion, notamment la perte de toute maîtrise décisionnelle par la suppression du Conseil d'administration, propre à l'établissement de Valgorge. Il nous rappelle également que cette mutualisation doit être « un plus » pour chaque établissement. Il nous propose une motion concernant l'EHPAD de valgorge, dont les objectifs à atteindre doivent être les suivants :

- Maintient de l'établissement dans sa capacité et sa polyvalence (maintient de l'accueil des personnes âgées du territoire).
- Se doter des moyens en personnel suffisant pour les soins et le confort des résidents
- Maintient des services actuels (lingerie et cuisine autonome)
- Fixation des prix de journées par établissement
- Participation à l'amélioration de la couverture médicale
- Création d'une instance de concertation au niveau de l'EHPAD de Valgorge associant des représentants du conseil municipal.

L'acceptation de cette motion par les différents partenaires de la fusion, conditionne le vote favorable des représentants du conseil municipal, au conseil d'administration.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de cette motion.

17- Marché (demande d'exposant)

L'association de la boulangerie de Rocles a fait la demande à la mairie de venir vendre du pain sur le petit marché du dimanche matin à Valgorge.

Le conseil municipal refuse de répondre favorablement à cette demande avec 8 voix pour et une abstention.

18- Convention «La Poste » (nouveau horaires)

Cette nouvelle convention entraînant 2h30 de diminution d'ouverture du guichet prévoit les horaires suivants :

	Lundi	mardi	jeudi	vendredi
Anciens horaires :	9h30-12h30	10h-13h30	9h30-12h30	9h30-12h30
Nouveaux horaires :	9h-12h	9h30-12h30	9h-12h	9h-12h

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la nouvelle convention.

19- Coordonnateur communal Agent recenseur

Il s'agit de désigner un conseiller municipal qui aura pour rôle d'encadrer la personne qui va effectuer le recensement de la population en 2019 et d'assurer les liens avec l'INSEE.

Jacqueline B. est proposée et accepte ce rôle.

20- Réflexion sur l'organisation et la présentation aux « administrés » des projets « bâtiments mairie »

Après beaucoup de travail et de réunions, les architectes nous ont présenté récemment le projet définitif de la restauration de la mairie actuelle.

Parallèlement nous avons été informés de la fermeture définitive de la gendarmerie de Valgorge et sa mise à disposition possible par le Département à la mairie. Les clauses de cette cession n'ont pas encore été discutées, mais la possibilité d'installer la mairie dans ces locaux est ouverte.

Le conseil municipal va organiser une réunion publique à ce sujet le 15 juin à 18h à la « Pourette » et un vote de consultation de la population le dimanche matin 8 juillet en mairie avec possibilité de vote par courrier.

Le conseil municipal prendra ensuite sa décision en fonction des résultats de cette consultation de la population.

21- Convention « format danse » pour le samedi 23 juin 2018-05-31

« L'itinérance chorégraphique » propose un duo de danse (20mn) le 23 juin en principe place de L'Eyre, pour un montant de 600€.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat pour ce spectacle.

22- Transport à la demande

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction pour 2 ans du transport à la demande. Cette convention avec la Région Rhône-Alpes ne pourra être signée qu'après avoir fourni 3 devis différents.

23- Devis Soléus : contrôle structures

Michel S. nous propose un devis de la société SOLEUS de 178.8€ pour le contrôle de la conformité des jeux de l'école et des barres de buts du terrain de foot et un devis de 276€ pour le contrôle du chapiteau et du barnum.

Le conseil municipal accepte ces devis à l'unanimité.

24-Devis feux d'artifice

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour et une voix contre la commande d'un feu d'artifice à commande automatique, d'une durée de 11minutes pour le 13 juillet à l'entreprise PYRAGRIC, pour un montant de 1450€ ttc

Questions diverses

-Camping : - André Jouve souligne les efforts d'améliorations et d'embellissement qui ont été réalisés autour du camping récemment et nous précise qu'il serait nécessaire par mesure de sécurité de faire élaguer les branches sèches des peupliers par les employés communaux.

-Containers cartons :

La réflexion est ouverte pour l'aménagement de la zone avant le lotissement du Mazel (au dessus de la stèle).

-Ecole (pour info) :

Les 2 institutrices ont demandé un temps-plein sur notre école pour l'année 2018-2019.

Valéry Taupin est nommé définitivement directrice.

La 2^{ème} classe est en principe maintenue.

La demande d'embauche de l'ATSEM suite au départ prévu de Marie-Laure en juillet, est lancé.

Clôture de la séance à 1h30 le 2 juin.

..